



Rétractation avant signature de bail

Par matt

Bonjour,

Nous avons déposé un dossier pour un appartement il y a deux semaines. J'ai obtenu une réponse positive de l'agence qui a obtenue l'accord du propriétaire pour nous louer le bien. L'agence a envoyé le bail par voie postale à nos garants (nos parents) qui ont tous signé le document et renvoyé le bail. De plus ils ont renvoyé avec le document un chèque pour la caution car le bail demandé à ce que les parents fassent le chèque de caution,. L'agence dispose aujourd'hui du bail signé par les garants ainsi que des chèques, mais nous (les deux locataires) n'avons rien signé pour le moment. Nous avons rdv mardi prochain pour la signature ainsi que l'état des lieux d'entrée.

Toutefois nous avons décidé hier de ne plus louer l'appartement.

Le fait que nous n'ayons rien signé pour le moment nous donne t il la possibilité d'appeler l'agence et d'annuler le rdv pour sa signature du bail et de récupérer les chèques de caution même si les garants ont signés?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.